

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0097

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 JUIN 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Maison des fêtes familiales, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. KONTE, Mme PERUGIEN.

EXCUSÉS :

M. DRAME.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme SAKHO-CAMARA, qui a donné pouvoir à M. FONTAINE.
M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA.
Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.
Mme SAFI, qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI.
M. CHAVANCE, qui a donné pouvoir à M. BOUTET.
Mme RENIER, qui a donné pouvoir à M. BOUTET.

Sortie de Mme VICTOR-LEROCH pour le point n° 16.

Sortie de M. TRIEU pour le point n° 29.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER

1) MANDAT SPÉCIAL AUX MAIRE, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET CONSEILLER MUNICIPAL POUR UN DÉPLACEMENT À NANCY DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION URBANLOOP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DEL2020_0096 du Conseil municipal du 26 juin 2020 portant sur les indemnités de fonction et dispositions relatives au statut des élus locaux,

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de pouvoir rencontrer Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports et la société Urbanloop, dans le cadre d'un projet Urbanloop "Connexion de la gare de Noisiel au site olympique",

CONSIDÉRANT que Mathieu Viskovic, maire de la Ville de Noisiel, Douniazadde Viskovic, conseillère municipale et Florian Bricogne, conseiller municipal, ont été conviés à participer à l'inauguration du circuit d'essais lors de l'établissement du record du monde de consommation énergétique pour un véhicule autonome sur le rail, le vendredi 28 mai 2021,

CONSIDÉRANT ce premier contact entre les élus de la Ville de Noisiel, Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports et des membres de la société Urbanloop,

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et urgent de cette mission, en raison de l'envoi tardif de l'e-mail de confirmation de l'inscription des élus de Noisiel, cités au préalable et reçu le 17 mai 2021,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(29 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE, 0 ABSTENTION)**

DÉCIDE que Mathieu Viskovic, maire de la Ville de Noisiel, Douniazadde Viskovic, conseillère déléguée municipale et Florian Bricogne, conseiller municipal, devaient participer à l'inauguration du circuit d'essais lors de l'établissement du record du monde de consommation énergétique pour un véhicule autonome sur le rail et dans le cadre d'un projet, "Connexion de la gare de Noisiel au site olympique" avec la société URBANLOOP,

DIT que ce séjour a eu lieu du 27 mai au 28 mai 2021,

AUTORISE la prise en charge financière du transport, des frais d'hébergement et des frais de restauration et les autres dépenses inhérentes au séjour,

DIT que les dépenses afférentes au séjour sont réglées par la régie d'avances,

DIT que les dépenses relatives à ce séjour sont inscrites au budgets 2021 de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

suite DEL2021_ 0097

mandat spécial aux maire, conseillère déléguée et conseiller municipal pour un d
de l'inauguration urbanloop (3)

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210628-DEL2021_0097-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Publié au RAA le 01 JUIL. 2021